

Action humaine

Bulletin d'information trimestriel de l'ONG AHDIS (Action humaine pour le développement intégré au Sénégal) - N°01- Juin 2016



GIE JAM BUGGUM **La paix par les céréales**

Action humaine

Directeur de la publication
AMACODOU DIOUF

Coordination
GERMAINE SARR

Ont collaboré à ce numéro :
ABDOULAYE SENE, AMACODOU DIOUF,
MOR NDIAYE, MOUHAMADOU LAMINE FALL,
NDEYE FATOU SALL.

Logistique
CHEIKHOU FALL

Réalisation
MOHAMED ELIMANE LO
Journaliste-Consultant en Communication

Action humaine pour le développement
intégré au Sénégal (AHDIS)
B.P.21395 DAKAR - PONTY / SENEGAL
Tél : + 221 33 825 96 27 / + 221 77 633 04 76
E-mail : ahdis2@orange.sn

Ah

“ Il est important pour les ONG, non seulement de rendre beaucoup plus visibles leurs actions, mais aussi de marquer une sorte de traçabilité à travers un bon système de communication. ”

AMACODOU DIOUF

Pourquoi Action humaine ?

À l'ère du développement des moyens de communication, l'ONG AHDIS (Action humaine pour le développement intégré au Sénégal) ne peut rester en dehors de cette évolution. Aujourd'hui, il est important pour les ONG, non seulement de rendre beaucoup plus visibles leurs actions, mais aussi de marquer une sorte de traçabilité à travers un bon système de communication.

Intitulé *Action humaine*, en conformité avec l'identité de AHDIS, faite d'activités d'appui au développement, mais qui ont aussi une connotation humanitaire, cet outil entre vos mains ou affiché sur votre écran sous format électronique a un triple rôle. C'est d'abord un espace de communication entre nous-mêmes membres de AHDIS.

Ensuite, ce bulletin est pour nous un instrument de communication externe. Autrement dit, certains messages qui y seront déclinés vous seront destinés vous populations qui bénéficiez de nos prestations ; vous qui représentez le Gouvernement du

Sénégal, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers, les Organisations communautaires de base, les Organisations de la société civile, etc.

Nous tenons à ce canal compte tenu de la masse d'informations qui circulent à travers les médias. Dans ces médias, nous ne pouvons objectivement être visibles et audibles à souhait, en raison de leurs contraintes d'espace ou de ligne éditoriale propre à chaque organe de presse.

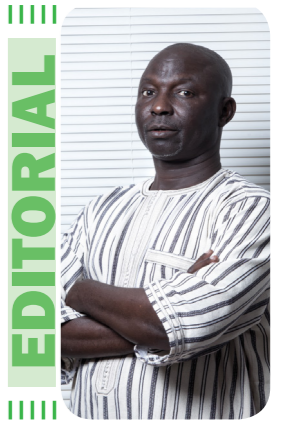
La troisième fonction de ce bulletin sera illustrée par son caractère « formatif », dans la mesure où il permettra d'indiquer les bonnes expériences, d'en tirer les leçons pour se réajuster en termes de dynamiques communautaires, ou pour susciter la réflexion stratégique autour des problèmes auxquels nous sommes confrontés.

En plus des réussites qu'on a obtenues au niveau des programmes de AHDIS, nous évoquerons celles d'autres partenaires comme vous le verrez dans ce premier numéro avec le FN-RAA (Fonds national de recherches agricoles et agroalimentaires). Le par-

tage de ces réussites peut aider d'autres structures à aller de l'avant.

En somme, ce bulletin appartient à tous les acteurs du développement économique et social d'ici et d'ailleurs. Il va s'inspirer des préoccupations des populations ; montrer la disponibilité de AHDIS pour renforcer la synergie entre nous membres de la société civile à travers toutes ses composantes, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers, ainsi que le gouvernement de la République du Sénégal.

Nous pensons que c'est un maillon essentiel, qui en rapport avec le CONGAD, notre organisation faitière, nous permettra de participer à la préparation de la tenue des assises de la société civile du Sénégal que nous appelons de tous nos vœux. Par conséquent, nous vous invitons à diffuser *Action humaine* dans un spectre beaucoup plus large et aussi, à nous faire un feedback, en nous envoyant vos remarques, suggestions et, pourquoi pas, des articles qui pourraient être effectivement utiles pour tous ses lecteurs. Bonne lecture. ■



SOMMAIRE

ACTU AHDIS

5 CRESPEES : un nouveau mécanisme d'organisation et d'action de la société civile

6 PALAM : 12 milliards pour la phase 2

7 NUTRITION AU SENEGAL : AHDIS en croisade pour une politique adaptée

8 FINANCES PUBLIQUES : journalistes et acteurs de la société civile à l'école de l'UEMOA

REUSSITES

10 GIE JAM BOUGOUM DE KEUR MAS-SAR : quand la transformation des céréales pacifie les ménages

ECHOS DES PARTENAIRES

16 ZOOM sur le Fonds national de recherches agricoles et agroalimentaires (FNRAA)

ACTU AHDIS

CRESPEES

Un nouveau mécanisme d'organisation et d'action de la société civile sur les politiques publiques

Les CRESPEES (Comités régionaux d'étude et de suivi des politiques économiques et sociales) ont publié il y a quelques mois leur Rapport d'évaluation de la première année de mise en œuvre du Document de politique économique et sociale (DPES). Il est intitulé « Sénégal : vision économique et sociale mal éclairée, la société civile évalue la première année de mise en œuvre du DPES 2011 – 2015 ». Sa version imprimée est fort appréciée par le public, au point d'être en rupture de stock. Actuellement, il est disponible sur le site www.abdis.org. Ce travail a été réalisé grâce à l'appui financier la Fondation Rosa Luxemburg. En attendant sa découverte, pour ceux qui ne l'ont pas lu, nous vous présentons les structures qui l'ont réalisé, à savoir les CRESPEES.

Par Abdoulaye Sène

Depuis la mise en œuvre des Documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP), l'implication de la société civile dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques n'a pas connu l'effet attendu, c'est-à-dire une démarche inclusive à toutes les étapes du processus. C'est dans ce cadre qu'AHDIS a mis en place les Comités régionaux d'étude et de suivi des politiques économiques et sociales (CRESPEES).

Publications à l'actif des CRESPEES

- Rapport d'évaluation de la première année de mise en œuvre du Document de politique économique et sociale (DPES)
- Rapport alternatif d'Évaluation de la société civile des DSRP I et II
- Rapport d'évaluation du Budget consolidé d'investissement (BCI) décentralisé dans les secteurs de l'éducation et de la santé de 2013, au niveau des collectivités locales du Sénégal
- Annuaire des collectivités locales 2009 – 2010
- Annuaire de l'élu local 2010 – 2011

Leur rôle est de promouvoir le contrôle citoyen de l'action publique au niveau décentralisé dans la mise en œuvre des politiques publiques. Il s'agit de donner la parole à une société civile organisée et formée, afin qu'elle joue pleinement son rôle de contrôle citoyen, élabore des rapports d'évaluation, et formule des recommandations pour des politiques publiques alternatives crédibles, au seul bénéfice des communautés.

Un dispositif opérationnel innovant. Les CRESPEES constituent aujourd'hui un réseau de plus de 70 organisations de la société civile. Il s'agit d'organisations reconnues et de droit sénégalais ayant une expérience de plusieurs années dans le développement communautaire.



Réunion CRESPEES de Kédougou (Est du Sénégal).

Dans chaque région et département du Sénégal, il existe un CRESPEES. Ils jouent un rôle de rassemblement de la société civile locale pour susciter le débat autour des questions économiques, sociales, environnementales et culturelles. Ils sont les interlocuteurs des décideurs politiques locaux dans le cadre de la formulation et l'évaluation des politiques publiques.

Ce sont des structures d'éveil et d'éducation politique des masses populaires sur un des sujets préoccupant la vie des populations locales. Les CRESPEES mènent des études afin de porter un plaidoyer sur la question auprès des autorités et décideurs pour trouver une solution au bénéfice des communautés.

Aussi organisent-ils des conférences publiques, pour promouvoir le dialogue ci-

toyen sur les politiques économiques, sociales et environnementales pour des transformations locales durables.

Dans chaque région, en collaboration avec les populations, la société civile locale et les Organisations communautaires de base (OCB), les CRESPEES ont discuté et produit un document de plaidoyer sur une priorité régionale de développement. Ces documents ont été partagés avec les acteurs à la base, et des notes de doléances ont été remises aux autorités et décideurs locaux.

Cette approche concertée et participative dans le développement des communautés que prônent les CRESPEES, constitue une dynamique de changement dans la mise en œuvre des politiques de développement. ■

PALAM

12 milliards pour la phase 2



Le Ministre Amadou BA et le Président du Groupe de la Banque islamique de développement (BID), Dr Mohamed Ali, à Djeddah, en Arabie Saoudite, en février 2016.

Le Programme d'Alphabétisation et d'apprentissage de métiers pour la lutte contre la pauvreté (PALAM/VO-LIP) connaîtra une Phase II d'un coût de 12 milliards de FCFA. La convention de financement a été signée au mois de février à Djeddah, en Arabie Saoudite, par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, Monsieur Amadou BA, et le Président du Groupe de la Banque islamique de développement (BID), Dr Mohamed Ali. AHDIS a participé à la mise en œuvre de la première phase du PALAM. Comptons les résultats.

Par Mouhamadou L. Fall

Le PALAM vise à contribuer à la réduction de la pauvreté au sein des populations rurales et féminines en priorité, par l'accès à une alphabétisation fonctionnelle centrée sur les compétences et par l'accès aux services de micro finance favorisant l'auto développement. Pour une durée de quatre ans, AHDIS intervient depuis 2012 pour le compte du PALAM dans la commune de Ngohe, département de Diourbel, région de Diourbel.

Dans la composante en charge de l'éducation des enfants, âgés de 09 à 15 ans déscolarisés de manière précoce, non scolarisés, AHDIS a enrôlé deux cents (200) enfants dans les ECB (Ecoles communautaires de base) de

Ndoffène 1, Ndarrap, Keur Gane, Tock-Ngol, Khayague. Les actions réalisées consistaient à assurer une dotation en fournitures et matériels scolaires pour tous les apprenants et volontaires ; le suivi des enseignements/apprentissages des apprenants pendant quatre ans ; la formation continue et l'encadrement des volontaires ; le premier rang au test de niveau avec 27 candidats admis ; l'accompagnement des apprenants dans le processus pour l'acquisition de l'état civil ; et l'inscription aux concours du CFEE et à l'entrée en 6^{ème} / année 2016 de 32 candidats.

Dans la composante 2 en charge des jeunes âgés de 16 à 24 ans, et la composante 3 en charge des femmes de 25 à 45 ans qui vise à répondre aux besoins éducatifs des bé-

néficiaires par une formation qualifiante, AHDIS intervenait dans les villages suivants : Ndoffène 3, Lagnar, Fentel Somb (pour la composante 2) ; Ndoffène 1, Kalome, Fentel Somb, Lagnar, Ndiokhoba, Keur Gane (pour la composante 3).

Les actions réalisées ont porté sur la formation des animateurs ; l'alphabétisation en sérère de soixante-quinze (75) jeunes dont deux garçons pendant 18 mois ; l'alphabétisation en sérère de deux cent cinquante (250) femmes pendant 18 mois ; la formation en gestion administrative et financière des membres des comités de gestion ; l'encadrement et l'accompagnement des OCB dans la formulation de projet ; le suivi et la supervision des activités. ■

NUTRITION AU SENEGAL

AHDIS en croisade pour une politique adaptée

AHDIS a organisé avec l'ONG Action contre la faim (ACF) une journée de réflexion pour mesurer les premiers pas de la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (NASAN) et un atelier de renforcement des capacités de la société civile sur le plaidoyer. L'atelier de renforcement de capacités a réuni du 11 au 12 mars 2015 les acteurs de la plateforme SUN (Scaling up nutrition), à la Faculté des sciences et technologies de l'éducation et de la formation (FASTEF) de Dakar. Quant à la journée de réflexion, elle s'est tenue à l'hôtel Le Virage (Dakar), le 05 février 2014.

Par Mor Ndiaye

Au sortir de ces rencontres, les acteurs de la société civile, mieux informés devaient mener le plaidoyer en faveur de la nutrition. La promotion de l'agriculture familiale et l'augmentation des ressources dédiées à la nutrition sont les thèmes de plaidoyer.

Membre fondateur de la plateforme SUN, AHDIS apporte sa contribution dans la mise en œuvre des projets d'amélioration de la gouvernance des secteurs de la nutrition et de la sécurité alimentaire, et le suivi des engagements SUN (période 2014-2016).

Elle participe également aux actions de plaidoyer auprès des décideurs en vue d'obtenir leur engagement en faveur de la nutrition au Sénégal (2016-2017). Pour ce qui concerne la mise en œuvre de cette dernière activité, AHDIS, en tant que responsable

de la commission formation et recherche, est délégataire de l'activité qui porte sur le dialogue avec les parlementaires et le Conseil économique, social et environnemental (CESE).

Précédemment, elle a réalisé un projet d'appui aux activités de gestion des ressources naturelles et de fertilisation des sols dans les Communautés rurales de Ngoye et de Niakhar durant la période 2005 - 2006. A Sagatta Djoloff (département de Linguère), une action semblable intitulée « projet communautaire pour la restauration de la biodiversité et l'amélioration de la sécurité alimentaire » a été menée de 2006 à 2008.

Ces activités entrent en droite ligne avec les objectifs suivants : Contribuer à la relance de la production agricole nationale basée sur une gestion rationnelle des ressources naturelles ; Promouvoir l'accès aux ressources finan-

cières et à la formation pour la promotion d'investissements pouvant améliorer les conditions de vie et de travail des femmes ; Promouvoir l'accès aux soins, infrastructures et équipements de santé communautaire et d'hygiène pour une forte baisse de la mortalité et de la morbidité maternelle et infantile.

Ainsi constaté, AHDIS s'investit beaucoup dans la nutrition et la sécurité alimentaire parce que consciente qu'une population en bonne santé et bien nourrie constitue un pilier fondamental du développement. C'est pourquoi l'organisation, plaçant l'homme au cœur du développement, depuis sa création, n'a cessé de mener des actions pour éradiquer la faim et la malnutrition au Sénégal. Ces fléaux peuvent ralentir le développement d'un pays s'ils ne sont pas combattus. ■

«AHDIS s'investit beaucoup dans la nutrition et la sécurité alimentaire parce que consciente qu'une population en bonne santé et bien nourrie constitue un pilier fondamental du développement.»

FINANCES PUBLIQUES

Journalistes et acteurs de la société civile à l'école de l'UEMOA

Du 20 au 22 avril 2016, s'est tenue à Ouagadougou la 2^{ème} session de formation des Organisations de la société civile (OSC) et de la presse des Etats membres de l'UEMOA, sur le nouveau cadre harmonisé des finances publiques. Cette session de formation organisée par la Commission de l'UEMOA, a vu la participation des représentants des OSC et de la presse des Etats membres, du Pôle stratégique de développement et finances publiques du Centre régional du PNUD/Dakar, et de la GIZ/Burkina. AHDIS faisait partie des OSC bénéficiaires de cette formation.

Par Abdoulaye Sène

La formation s'inscrit dans la première composante du Programme d'appui aux réformes des finances publiques de l'UEMOA. Ce programme vise à accompagner les Etats membres dans la transposition et la mise en œuvre du nouveau cadre harmonisé des finances publiques.

Le cadre harmonisé des finances publiques met les citoyens au cœur de la gestion des finances publiques pour leur permettre de les contrôler, afin de contribuer à garantir la transparence et l'efficacité dans la gestion des affaires publiques. Dans un contexte de raréfaction des ressources publiques et de rationalisation des dépenses de l'Etat, le nouveau cadre harmonisé des finances publiques revêt une importance considérable

pour une bonne gestion des finances publiques au sein des Etats de l'Union.

L'objectif de la formation est de renforcer les capacités des acteurs de la société civile et de la presse nationale des Etats membres sur les principales innovations du nouveau cadre harmonisé des finances publiques et leurs implications sur le contrôle citoyen.

A cet effet, quatre présentations ont fait l'objet d'échanges fructueux entre les participants. Il s'agit du contrôle externe et de l'évaluation de la mise en œuvre du cadre harmonisé des finances publiques ; des principales orientations de la directive portant comptabilité des matières ; de la gestion axée sur les résultats : ses principes, ses outils et les indicateurs de performances ; et de la réglemen-

tation communautaire sur les marchés publics au sein de l'UEMOA.

Le contrôle externe et l'évaluation de la mise en œuvre du cadre harmonisé des finances publiques.

Dans le contrôle externe des lois de finances, il a surtout été question du contrôle parlementaire et du contrôle de la Cour des comptes. Le contrôle parlementaire s'exerce à travers le vote de la loi de finances, les questions orales et écrites, les commissions d'enquête parlementaire ou la motion de censure ainsi que l'examen et l'approbation du projet de loi de règlement. Les informations ou les investigations sur place que le Parlement pourrait demander ne sauraient lui être refusées. Il peut procéder à l'audition des ministres. L'alinéa premier de l'article 75 de la Directive portant Lois



©Sputniktilt

«Les Etats de l'UEMOA doivent disposer d'un cadre harmonisé pour l'organisation et la tenue de la comptabilité des matières.»

de finances et l'article 97 du Régime général de la comptabilité publique prévoit que la Cour des comptes juge les comptes des comptables publics.

Dans le but d'informer largement le citoyen sur la gestion des finances publiques, la Directive portant code de transparence dans la gestion des finances publiques précise que la Cour des comptes rend publics tous les rapports qu'elle transmet au Parlement, au Gouvernement et au Président de la République. Un suivi de ses recommandations est organisé et les résultats de ce suivi sont régulièrement portés à la connaissance du public. Mais ici, le constat est que les personnes ou sociétés nationales épinglées par le rapport de la Cour des comptes pour faute de gestion, ne font pas l'objet d'une sanction dans la plupart des cas. Vous verrez

à la page onze le tableau de la situation de la transposition des directives au sein des 8 Etats de l'UEMOA, ainsi que les dispositions non mises en œuvre par les Etats membres.

Les principales orientations de la directive portant comptabilité des matières.

La comptabilité des matières est un problème sérieux au sein des Etats de l'UEMOA. C'est pourquoi, lors de la réunion statutaire annuelle de contrôle des comptes tenue à Dakar, du 28 mai au 1^{er} juin 2007, les Cours des Comptes nationales et communautaires ont relevé et déploré : la mauvaise tenue de la comptabilité des matières dans la plupart des Etats membres de l'UEMOA ; la disparité des textes régissant la gestion de la comptabilité des matières, au sein d'un même Etat membre et d'un Etat à un autre.

L'adoption le 29 juin 2012 de la directive n°03/2012/CM/UEMOA portant comptabilité des matières a pour objectif général de contribuer à l'assainissement de la gestion du patrimoine des Etats membres de l'UEMOA et à la maîtrise en temps réel du patrimoine de l'Etat.

Pour cela, les Etats doivent disposer d'un cadre harmonisé pour l'organisation et la tenue de la comptabilité des matières dans les Etats membres de l'Union. Aussi doivent-ils mettre à la disposition des Cours des Comptes nationales et des autres organes de contrôle un cadre juridique harmonisé, pour l'examen de l'organisation et de la tenue de la comptabilité des matières. Les Etats sont invités également à garantir la centralisation à un seul niveau de toutes les données relatives à la gestion des matières ; à

assurer le contrôle des existants et de leurs mouvements, sous le double aspect quantité et valeur ; à rendre effective la reddition des comptes des matières en fin d'année budgétaire ; à apporter des améliorations aux prévisions budgétaires ; et à générer des économies d'échelle lors des acquisitions des biens meubles et immeubles.

La gestion axée sur les résultats : principes, outils et indicateurs de performances.

A partir de 2017, les Etats de l'UEMOA vont passer au budget-programme. Ainsi, la Gestion axée sur les résultats (GAR), s'inscrit dans le passage d'une approche « moyen » à une approche programmatique. Elle s'inscrit dans une logique de bonne gouvernance pour une meilleure gestion des fonds publics, la transparence et l'imputabilité. Elle est une approche de gestion qui permet d'accroître l'imputabilité des ministères et des gestionnaires de programmes, qui lie les objectifs et les résultats attendus mesurables, qui produit des rapports de performance des résultats obtenus, et qui assure une gestion optimale des ressources financières et humaines.

La réglementation communautaire sur les marchés publics au sein de l'UEMOA.

Les marchés publics occupent une place importante dans les finances publiques des Etats membres de l'Union, vu le poids prépondérant de la commande publique dans la gestion des finances : 50% des dépenses publiques représentant 20% du PIB des Etats membres. C'est la directive portant Code de transparence de 2000 qui prévoit que les Etats s'efforceront de : « Passer et faire exécuter les marchés publics dans de bonnes conditions d'économie, de transparence et d'efficacité, en donnant à tous les soumissionnaires répondant aux critères de sélection

la possibilité de concourir, et en encourageant la participation des entrepreneurs, fabricants et consultants ressortissants de l'Union. A cette fin, ils publieront les résultats de toutes les adjudications et procéderont périodiquement à une évaluation de l'exécution des contrats. Les rapports d'évaluations sont publiés ».

Dans cette optique le processus a abouti, le 05 décembre 2005, à l'adoption de deux directives communautaires. Il s'agit de la Directive n°04/2005, portant procédures de passation, d'exécution, de règlement des marchés publics et des délégations ; et de la Directive n°05/2005 portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public.

Pour une bonne application des dispositions de ces deux directives, la Commission de l'UEMOA, avec l'appui des Partenaires techniques et financiers, a mis en place un Plan d'actions qui a permis de s'assurer que les deux directives ont été bien transposées dans tous les Etats membres dans des Codes nationaux et que les deux structures de contrôle et de régulation (la Direction générale de contrôle et l'Autorité de régulation), ont été créées et sont devenues fonctionnelles.

Le Plan d'actions a également permis de mettre à la disposition des Etats des outils (les documents standard d'acquisition, un Code d'éthique et de déontologie...). Aussi a-t-il permis de former un maximum d'acteurs des marchés publics, environ 6000 ; de créer un site web régional connecté aux sites nationaux ; et de mettre en place un dispositif de surveillance multilatérale avec, 24 indicateurs de performances retenus en tenant compte des différentes étapes de la passation des marchés, du règlement des contentieux et du renforcement des capacités. ■

«50% des dépenses publiques représentant 20% du PIB des Etats membres. »

Situation de la transposition des Directives de l'UEMOA au sein des 8 Etats membres

Directives	Situation
Code de transparence	8 Etats ont transposé
Lois de finances	8 Etats ont transposé
Régime général de la comptabilité publique	2 Etats n'ont pas transposé : Burkina Faso et Guinée Bissau
Nomenclature budgétaire de l'Etat	2 Etats n'ont pas transposé : Burkina Faso et Guinée Bissau
Plan Comptable de l'Etat	2 Etats n'ont pas transposé : Burkina Faso et Guinée Bissau
Tableau des Opérations financières de l'Etat	2 Etats n'ont pas transposé : Burkina Faso et Guinée Bissau
Régime financier des Collectivités territoriales	0 Etat
Comptabilité des matières	1 seul Etat (Niger) a transposé

Principales dispositions de l'UEMOA non mises en œuvre par les 8 Etats membres

Non-publication des contrats publics avec les entreprises
Des débats publics sur le projet de budget ne sont pas organisés
Codes de déontologie pour les autres corps de l'administration publique à élaborer
Calendrier budgétaire annuel non publié
Non-publication trimestrielle du niveau et de la composition des actifs financiers
La présentation non détaillée dans la loi de règlement de la nature et du coût budgétaire des exonérations et des dérogations fiscales



GIE JAMM BUGUM DE KEUR MASSAR

Quand la transformation des céréales pacifie les ménages

Ily a deux ans, AHDIS avait appuyé dans ses recherches de financement le Groupement d'intérêt économique Jam Buggum. Jam Buggum est un nom sérère, signifiant : « je désire la paix ». Ce groupement de promotion féminine en quête de paix familiale a trouvé sa voie dans la transformation des produits locaux. Randonnée à Keur Massar, pour nous en rendre compte.

**Par Michel B. Bakhom
avec M. E. Lô**

Un après-midi de mai 2016 à Keur Massar, une commune de la banlieue-est de Dakar, précisément au quartier Darou Missete. En ce mercredi, beaucoup de femmes d'affaires se donnent rendez-vous au marché hebdomadaire de la commune. Excepté les femmes du GIE *Jam Buggum* cette fois-ci car nous avons rendez-vous avec elles.

24 heures plus tôt, la présidente Adama Faye nous situait leur siège au téléphone : « si vous

connaissez la CBEAO de Keur Massar, vous ne pouvez pas vous perdre. Face à cette banque se situe une dibiterie. Prenez la rue qui lui est contiguë et vous verrez notre siège ».

Nous y sommes, les enseignes latérale et frontale le confirment. Elles sont visibles sur une maison à côté d'une parcelle en attente d'être construite. Adama habite presque face à son commerce. Entre deux bouchées de son déjeuner finissant, la présidente nous prie de l'attendre dans son salon. En même temps,

elle fait appeler ses deux autres collègues. Elles aussi résident à Darou Missete.

Moins de dix minutes plus tard, nous voici dans l'antre du GIE *Jam Buggum*. Une maison en dur bâtie sur environ 150 m², composée de cinq (05) pièces. Sur les portes de chaque pièce est collée une fiche signalétique indiquant son usage. Exemple : « salle de production ». « Nous avons pris cette maison en location à 50 000 FCFA le mois », nous apprend la présidente Adama Faye, en présence de la trésori-

rière Aïssatou Ndoye et de la chargée de production, Diambogne Senghor.

Le GIE *Jam Buggum* a été créé en août 2007. Il compte 20 membres, uniquement des femmes. « *Nous aurions bien aimé embaucher des hommes pour nous aider à effectuer certaines tâches qui nécessitent des forces. Malheureusement nos moyens sont limités* », déclare Adama.

Sa collègue Aïssatou Ndoye nous décrit leurs activités : « *on s'active dans la transformation de produits locaux comme le mil, le maïs pour faire du couscous, du aram, du thiakery ; on produit également de la pâte d'arachide. Aussi, nous fabriquons du café Touba et des jus de bissap, de gingembre, de ditakh, de tamarin, entre autres. Nous envisageons de nous lancer également dans la transformation des légumes en marmelades* ».

Une journée du GIE *Jam Buggum* se résume

comme suit : dès 9h, l'équipe se retrouve, procède d'abord au nettoyage des lieux car l'hygiène est primordiale pour elles. Ensuite, vêtues de leur blouse, les cheveux cachés sous un bonnet, le visage couvert à moitié par un cache-nez, les mains bien propres, elles se lancent dans des activités de dépierrage du mil et du maïs, de tamisage, de soufflage, suivies de décorticage et de mouture chez le meunier du quartier ou du marché si le premier déborde de commandes.

Ainsi, de 9h à 19h, elles parviennent à traiter en moyenne 320 kg de mil et 60 kg de maïs. Les jours suivants sont consacrés au séchage, à la transformation et à l'ensachage des matières traitées.

Leurs débuts étaient difficiles. Avec juste

quatre tables de séchage, elles peinaient à produire une tonne durant le mois. Il leur est arrivé de rester toute une année sans activité, faute de matériel. « *Grâce à AHDIS, nous confient-elles, nous avons 20 tables de séchage maintenant. C'était la première fois qu'on trouvait un partenaire de ce genre. Cette ONG nous a aidé à trouver un financement d'Un million huit cent mille FCFA. Cela a servi à l'achat des tables et des matières premières, et à la constitution d'un fonds de roulement* ».

En dehors d'AHDIS, elles ont bénéficié d'appuis d'autres partenaires comme l'ONFP (Office national de la formation professionnelle) et l'APPROVAL (Association des professionnels pour la valorisation des produits locaux), qui les a intégrées dans un réseau dénommé POPAS (Plateforme des organisations professionnelles de l'agroalimentaire). La POPAS mène souvent des actions de plai-

doyer sur la certification des métiers et la validation des compétences dans le secteur de la transformation agroalimentaire.

Aujourd'hui, *Jam Buggum* a une capacité de production de 800 kg de céréales transformées en dix jours. A raison de 500 FCFA le sachet d'un kilogramme de céréales, ce GIE écoule sa production dans son quartier Darou Missette et alentour, et auprès de revendeurs qui connaissent leurs produits grâce une communication bouche-à-oreille.

Grâce à cette activité génératrice de revenus, ces femmes tendent à l'autonomie financière vis-à-vis de leur conjoint ou proches-parents qui, naguère, les soutenaient avec des revenus modestes.

Ainsi y a-t-il moins de tension dans les ménages. Elles favorisent la paix en contribuant à

la dépense quotidienne, à l'amélioration de la qualité de nutrition, celle des enfants en particulier, avec leurs propres produits, et même en assurant parfois le paiement du loyer.

Adama et ses collègues veulent aller plus loin, en pénétrant les grandes surfaces comme Citydia, Casino ou Exklusif. Pour ce faire, elles souhaitent trouver de nouveaux partenaires pour acquérir des moulins à mil, des séchoirs, des décortiqueuses, des appareils d'emballage plus adéquats et augmenter leur personnel.

Ainsi parées, elles seront en mesure de faire face à la demande et éviter des mésaventures comme celle qui leur est arrivée l'année dernière durant l'hivernage. Elles avaient perdu 300 kg de produits exposés pour séchage sur leur terrasse. Dame pluie était passée par là. ■

«Grâce à
AHDIS, nous
avons 20
tables de sé-
chage mainte-
nant.»

Adama Faye,
présidente GIE
Jam Buggum



FONDS NATIONAL DE RECHERCHES AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES

1- Vision

Créer des conditions d'un financement diversifié et durable de la recherche agricole et agro-alimentaire sénégalaise.

2- Objectifs

Financer, avec les ressources disponibles, des projets de recherche agricoles et agro-alimentaires considérés comme prioritaires par l'Etat, le SNRASP, les partenaires au développement et les utilisateurs des résultats de la recherche.

3- Statut juridique

Le Fonds National de Recherches Agricoles et Agro-alimentaires (FNRAA) est une Association d'utilité publique

4- ORGANES

Le Comité de Pilotage du SNRASP et de Gestion du FNRAA (CPG),

Le Comité Scientifique et Technique (CST)

La Direction Générale (DG)

Le CPG est la personnalité morale et l'organe de décision du FNRAA. Il a été mis en place le 10 Novembre 2008 par décret N°2008.1259. Il élabore la stratégie globale du fonds, approuve les règlements intérieurs des différents comités, les manuels, les budgets et programmes de travail annuels du fonds, décide des thèmes des appels d'offres et du financement des projets.

Le CPG comprend trente deux (32) membres dont vingt (20) avec voix délibérative et douze (12) avec voix consultative. Il est présidé par un représentant des organisations de producteurs.

Le CST est chargé, entre autres: de la présélection et du classement sur une base scientifique, environnementale et sociale, du suivi et de l'évaluation technique des projets.



Il comprend quinze (15) membres (9 nationaux, 2 de la sous-région, 2 des centres internationaux de recherche agricole et 2 des pays du Nord) et s'appuie par ailleurs sur un groupe d'une centaine d'expert-évaluateurs choisis intuitu personae au Sénégal, dans la communauté scientifique sous régionale et internationale.

La Direction Générale applique les décisions du CPG

Elle prépare et soumet à l'adoption du CPG les projets de budget et de programme annuels d'activités du fonds, apporte aux équipes toute l'assistance requise pour la bonne préparation des dossiers de soumission, met en œuvre les décisions du CPG.

5- Ressources du FNRAA

Les ressources du FNRAA peuvent provenir d'origines diverses (subventions de l'Etat, contribution des partenaires au développement et du secteur privé, dons, legs...).

L'essentiel de ces ressources est utilisé pour financer des projets.

6- FINANCEMENT DES PROJETS

A travers quatre guichets de financement spécifiques, le FNRAA met en place et gère un système de subventions pour : les projets de Recherche Stratégique (RS) et de Recherche Adaptative (RA) ; les projets de Recherche –Développement (RD), les projets de Diffusion à Grande Echelle (DGE) et les projets de Production de Semences (PS).

Pour chaque guichet, le FNRAA met en œuvre des mécanismes différenciés de sélection, de financement et de suivi pour les différents types de projets.

La soumission de ces quatre types de projets passe par trois mécanismes différents, à savoir : la soumission spontanée, l'appel d'offres et la soumission mixte.

Dans les trois cas un dossier d'appel à propositions précise : les conditions d'éligibilité des requêtes, les dates de clôture de l'appel, un formulaire de rédaction et les critères d'évaluation pour chaque type de projet.

Tous les projets font l'objet d'un suivi technique, financier et environnemental par les organes du fonds



UNION AFRICAINE

La Commission de l'Union Africaine (CUA) a organisé à Dakar, du 30 mai au 1^{er} juin 2016, une réunion d'experts des instituts nationaux de la statistique (INS) et des ministères en charge du travail d'Afrique, en vue de valider le premier Rapport sur les Statistiques de la Migration de main-d'œuvre en Afrique. Ce rapport, premier du genre, devrait contribuer à résorber le déficit en données migratoires officielles et fiables. Ce qui permettra d'orienter les politiques publiques en vue de parvenir à la réduction de la pauvreté et plusieurs autres maux qui minent l'Afrique.

De l'analyse des données des pays, il ressort que la migration est l'affaire d'une population ayant un niveau de qualification relativement faible. La grande partie de cette main-d'œuvre migrante est concentrée dans des secteurs nécessitant généralement peu de qualification. Cette faiblesse en qualification est plus marquante chez les femmes que chez les hommes.

L'étude recommande, entre autres, l'établissement de systèmes de réseaux informatisés efficaces et efficaces qui permettront à divers bureaux et points d'entrée de restaurer, procéder et de partager périodiquement les communications sur les statistiques ou données de migration. La collecte de données sur la migration de la main-d'œuvre a été lancée en juin 2015 par la Commission de l'Union Africaine en collaboration avec le BIT, l'OIM et la CEA. Un questionnaire a été envoyé à tous les 54 pays africains. Cette activité de collecte de données est une composante essentielle du programme conjoint sur la migration de main-d'œuvre.

Le rapport sera lancé au prochain Sommet de l'Union africaine prévu du 10 au 18 juillet à Kigali, au Rwanda.

ARMP

Va-t-on vers la fin des problèmes d'interprétation souvent constatés entre les autorités contractantes et la Direction centrale des marchés publics (DCMP) et/ou avec l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) ?

L'espoir est permis suite à un séminaire gouvernemental de mise à niveau organisé récemment.

En effet, l'ARMP a convié les acteurs de la commande publique à un atelier de validation du projet de circulaire interprétative du Code des marchés publics. C'était le 17 mai 2016 à Dakar.

De l'avis du Directeur général de l'ARMP, M. Saër Niang, ladite circulaire vient combler un vide dans le dispositif de la commande publique. Elle traduit une directive du Président de la République, M. Macky Sall, datant de novembre 2014.

La circulaire permet de respecter les principes directeurs de la réforme du Code des marchés publics, à savoir le libre-accès à la commande publique ; l'égalité de traitement des candidats ; et l'économie.

En ouvrant l'atelier de validation de la circulaire, le porte-parole du Gouvernement, M. Seydou Guèye, a rappelé qu'au Sénégal la commande publique par an s'élève à un peu plus d'un milliards de FCFA.

CONGAD

Le CONGAD a participé à la cérémonie de lancement du dialogue national au Sénégal, le 28 mai 2016, à la Présidence de la République.

Il a proposé que le processus de dialogue prenne en compte les points suivants : la fonction de régulation de l'Etat dans le jeu économique national pour l'émergence d'un état moderne, impartial et facilitateur ; la promotion d'une concertation plurielle et dynamique en favorisant de nouveaux mécanismes du dialogue corporatif tels que l'organisation des assises de la société civile du Sénégal ; la nécessité de promouvoir les concertations entre le secteur privé et la société civile, en travaillant autour d'instruments de gouvernance de certains secteurs sensibles de l'économie de notre pays comme les industries extractives, à l'image du Ghana qui dispose d'une charte consensuelle de gestion des ressources pétrolières ; l'impérieuse nécessité de procéder à la revue du mode de financement du développement national basé sur la coopération bi et multilatérale.

Le CONGAD a également proposé une méthodologie basée sur la mise en place de groupes thématiques axés sur les politiques publiques dans leur diversité ainsi qu'un groupe spécifique chargé des questions de l'animation du dialogue politique.

Selon le CONGAD : « *L'œuvre en cours porte l'espoir de tout un peuple pour désormais déclencher un sursaut économique et social national par et pour tous les acteurs nationaux, au seul bénéfice du Sénégal* ».

GOVERNEMENT

Le Gouvernement s'apprête à organiser la deuxième Conférence sociale. Le ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions a proposé les dates du 14 et 15 juillet 2016 pour la tenue de cette rencontre.

Le communiqué du Conseil des Ministres du 4 mai 2016, informe que le Chef de l'Etat a invité le Premier Ministre « à accorder une attention particulière [...] à la préparation de la deuxième conférence sociale qui porte sur la rénovation et la modernisation du système national de retraite ».

Il lui a également demandé de « *veiller à une meilleure organisation des relations administratives, juridiques et financières entre l'Etat et les Institutions sociales que sont l'IPRES et la Caisse de Sécurité Sociale, et à l'actualisation de leurs statuts, pour être conformes aux réalités nationales et aux standards internationaux en la matière* ».

La première Conférence sociale a eu lieu les 14 et 15 avril 2014. Elle fut consacrée au thème « Dialogue social, Travail décent et compétitivité ». Cette conférence avait conduit à la signature d'un Pacte national de stabilité sociale et d'émergence économique signé par la quasi-totalité des organisations d'employeurs et de travailleurs.

Le plan d'action de la mise en œuvre du pacte a fait l'objet d'une réunion d'évaluation le mardi 3 mai 2016, dans les locaux de la primature, en présence de ses différents signataires.



